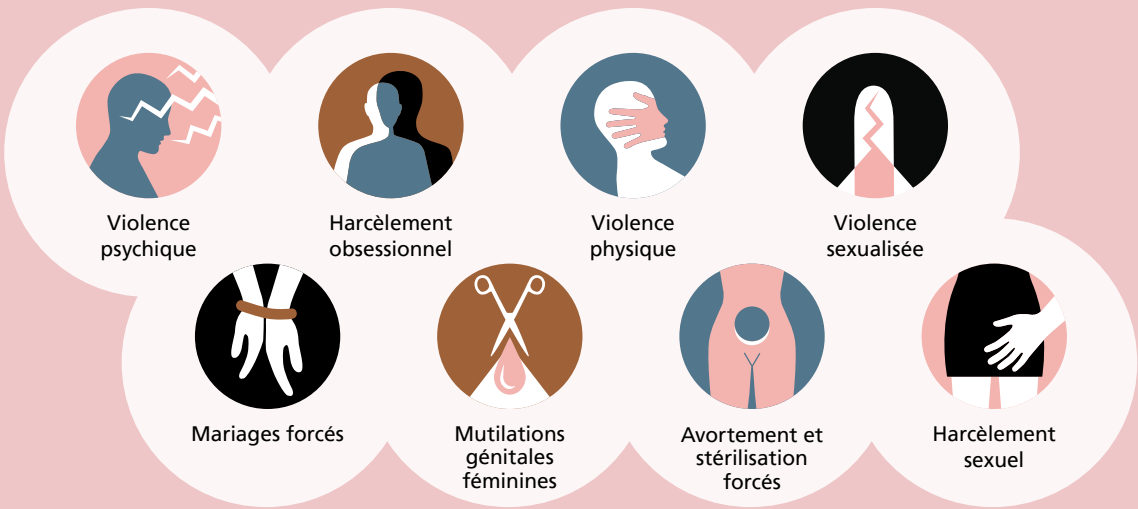


Champ professionnel école et pédagogie : Compétences recommandées dans le domaine de la violence liée au genre, de la violence sexualisée et de la violence domestique

L'action compétente des catégories professionnelles impliquées est un élément central de la prévention et de la lutte contre la violence liée au genre, la violence sexualisée et la violence domestique. Les compétences pertinentes dans le champ professionnel de l'école et de la pédagogie sont exposées ici.

PROTECTION CONTRE



CONNAISSANCES GÉNÉRALES

Définitions et bases légales

- Les notions de violence liée au genre, de violence sexualisée et de violence domestique
- Le cycle de la violence
- Les bases légales applicables en Suisse

Ampleur et impact sur la population

- Chiffres enregistrés et chiffres non enregistrés
- Impact selon les différents groupes de population
- Comportements de dénonciation

Causes, facteurs de risque et facteurs de protection

- Facteurs au niveau de l'individu, du couple, de la communauté et de la société
- Facteurs de risque de violence
- Facteurs de protection contre la violence

Les formes de violence et leurs conséquences

- Les différentes formes de violence
- Conséquences pour la santé
- Conséquences sociales
- La transmission transgénérationnelle de la violence

Impact de la violence domestique et de la violence sexualisée sur les enfants

- Ampleur de l'impact sur les enfants et les jeunes
- Conséquences de la violence
- Mise en danger du bien-être de l'enfant

COMPÉTENCES SPÉCIFIQUES

Contribuer à la prévention

- Mettre en application des stratégies et des programmes de prévention
- Développer les compétences personnelles et sociales des enfants et des jeunes
- Susciter et exiger une réflexion sur soi

Reconnaître la violence

- Penser à la violence
- Repérer les signaux d'alerte
- Droits et obligations en matière de signalement

Parler aux victimes de violence, documenter les cas et apporter un soutien

- Parler de la violence
- Documenter la violence
- Informer les victimes et les référer aux services appropriés
- Réfléchir à son rôle et à ses limites personnelles

Responsabilité spécifique de la direction des écoles et des institutions pédagogiques

- Droits et obligations en matière de signalement
- Gestion du personnel
- Formation continue
- Stratégies de prévention

